



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

280^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE
SAC-240607
Le 7 juin 2024
de 13 h 30 à 16 h 30
Salon de la chancelière
Campus de Moncton, Édifice Léopold-Taillon

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-240607



TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-240510	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-240510	5
7.1 Création de règlements particuliers en science infirmière (programme régulier et passerelle)	5
7.2 Nomination étudiante au Comité de sélection des grades honorifiques	5
7.3 Autres	5
8. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION	6
8.1 Création du Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI)	6
8.2 Lieu de prestation du <i>Certificat en compétences rédactionnelles avancées</i>	6
9. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	7
9.1 Rapport d'amélioration continue – Évaluation des programmes en traduction	7
9.2 Rapport d'amélioration continue – Évaluation du programme B.A.-B. Éd. (primaire)	7
9.3 Rapport d'amélioration continue – Évaluation du B.A. multidisciplinaire	8
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS.....	8
10.1 Création de la Maîtrise professionnelle en travail social.....	8
10.2 Résolutions transmises pour information	9
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE	9
11.2 Résolutions transmises pour information	9
12. NOMINATION AU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE	9
12.1 Membre du corps professoral, membre du Sénat (Shippagan), élu par le Sénat	9
13. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	9
13.1 Liste des personnes finissantes de mai 2024	9
13.2 Statistiques – sanction des études 2023-2024	10
14. PRÉSENTATION DU NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DES COURS ET DES PROGRAMMES AU RÉPERTOIRE	10
15. DONNÉES SUR LES DEMANDES D'ADMISSION	10
16. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	11
17. AFFAIRES NOUVELLES.....	12
17.1 Remerciements	12
18. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	12
19. CLÔTURE.....	12

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	
ANNEXE 3 : Documents.....	
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B :	
Document C :	
Document D :	
Document E :	
Document F :	
Document G :	
Document H :	
Document I :	
Document J :	

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) La webdiffusion de la séance est disponible sur le site du Sénat académique à l'adresse : www.umoncton.ca/gouvernance/senat-academique pendant une période d'environ 30 jours suivant la réunion.
- 4) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (280^E SÉANCE)

13 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux gens.

Il procède à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les scrutateurs pour la réunion sont Aboubaker Bensaad et Janice Comeau.

En ce qui a trait aux personnes excusées, le président mentionne les noms suivants : Hector Adégbidi, Danika Beaudin, Dany Benoit, Lacina Coulibaly, Salah-Eddine El-Adlouni, Micheline Gleixner, Amel Kaouche, Jean-Baptiste Koffi, Érik Labelle Eastaugh, Mélanie LeBlanc, Monique Levesque, Gervais Mbarga, Nathalie Parent, Gérard Poitras et Simon Thériault.

1.1. Bienvenue au nouveau membre

Le président mentionne que Martin Waltz a été nommé représentant des professeurs et des professeurs retraités au Sénat académique.

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-SAC-240607

Jean-François Thibault, appuyé par Lyne Chantal Boudreau, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-240510

R : 02-SAC-240607

Hélène Albert, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-240510 soit adopté tel que présenté.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-240510

7.1 Création de règlements particuliers en science infirmière (programme régulier et passerelle)

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales présente le dossier relatif à une demande de dérogation au règlement 8.8 pour deux programmes spécifiques et à la création du règlement universitaire 10.9.4. Ces changements s'appliquent au B. Sc. infirmière (régime régulier) et au B. Sc. infirmière (avec passerelle).

Les points saillants de la dérogation au point 8.8 sont les suivants :

- Légère modification au règlement universitaire 8.8 (Révision de la lettre finale) actuel pour évoquer le fait que certains programmes ou cours peuvent déroger du règlement.
- Changement au niveau de la numérotation : le 8.8.1 – (Révision de la lettre finale en cas de fraude) actuel devient le 8.8.2.
- La procédure de révision de la lettre finale dans les cours SINP clinique devient le 8.8.1.
- On crée le 8.8.3 Révision de la lettre en cas de retrait obligatoire d'un cours SINP clinique menant à la note NS.

Le nouveau règlement universitaire 10.9.4 prévoit le retrait obligatoire d'un cours SINP clinique dans la section du règlement qui traite des sanctions aux cours.

De plus, dans la lettre du 24 mai 2024 de Mme Harrison, on note que les CPR-10 doivent être modifiés. En conséquence, les sections 2.2(a) des formulaires doivent se lire comme suit :

« La direction de l'école ou du secteur forme un comité d'appel, composé d'une représentante ou d'un représentant de l'école ou du secteur, d'une infirmière ou d'un infirmier responsable de la pratique professionnelle du réseau de santé concerné, d'une infirmière ou d'un infirmier à la retraite et d'une personne étudiante en 3^e ou 4^e année du programme. Une des deux personnes infirmières provenant de l'externe agira comme présidente. Cette dernière aura le vote prépondérant en cas d'égalité. »

R : 03-SAC-240607

Gilles Roy, appuyé par Jeanne Godin, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de règlements particuliers aux programmes B. Sc. infirmière (régime régulier) et B. Sc. infirmière (avec passerelle) en tenant compte de la modification proposée dans les sections 2.2(a) des formulaires CPR-10. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.2 Nomination étudiante au Comité de sélection des grades honorifiques

Mise en candidature

Simon Thériault

Proposé par Francis Bourgoin

R : 04-SAC-240607

Simon Thériault est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques par acclamation.

7.3 Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION**8.1 Création du Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI)**

Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER), présente le dossier de création du Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI). Ce nouveau bureau aura comme mandat principal de fournir une expertise pédagogique par le biais de la simulation et de la collaboration interdisciplinaire afin de satisfaire aux besoins des programmes en sciences de la santé, des programmes connexes, des partenaires et de la communauté.

L'objectif du BASCI sera de créer un milieu rassembleur et innovateur en matière d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire. Le BASCI a le potentiel de devenir un lieu pour tester et valider de nouvelles technologies et de meilleures pratiques. Le BASCI sera un atout pour la mise sur pied d'une éventuelle clinique de soins primaires interprofessionnels sur le campus, en favorisant l'apprentissage, la collaboration et le développement des compétences chez les futurs professionnelles et professionnels de la santé.

Le VRER indique que plus de 12 programmes d'études et 46 formatrices et formateurs de différentes disciplines sont impliqués dans les activités de formation interprofessionnelle. Cette équipe inclut les membres de la FSSSC, l'École de travail social, l'École des hautes études publiques, le CFMNB et le CCNB.

La création du BASCI nécessitera un budget de démarrage et un budget opérationnel. Une demande budgétaire a déjà été soumise dans le cadre de la planification budgétaire 2024-2025 pour la mise sur pied de projets liés au *Plan opérationnel institutionnel*.

La doyenne de la FSSSC indique qu'une nouvelle salle de simulation immersive est en cours de préparation. Cette salle sera inaugurée cet automne.

R : 05-SAC-240607

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Sous réserve de l'approbation du Comité de finance, que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du Bureau d'apprentissage par simulation et collaboration interdisciplinaire (BASCI). »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8.2 Lieu de prestation du Certificat en compétences rédactionnelles avancées

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le lieu de prestation du *Certificat en compétences rédactionnelles avancées* a été examiné par le Comité de la planification. Ce dernier recommande que le programme soit offert dans les trois campus en présentiel. Ce programme est une réplique de la mineure *en compétences rédactionnelles avancées*. Il n'exige aucune ressource additionnelle. Un plan de déploiement est annexé au dossier.

R : 06-SAC-240607

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte que le Certificat en compétences rédactionnelles avancées soit offert dans les trois campus. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

9. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales présente le nouveau tableau de suivis du Comité d'assurance de la qualité. Elle attire l'attention des membres à la dernière colonne du tableau, colonne qui présente une évaluation de l'avancement des décisions liées aux évaluations des programmes.

Madame Dawes indique que le tableau permettra au Sénat académique de veiller sur l'avancement de la mise en œuvre des décisions du Sous-comité de la planification. Le Sénat académique sera en mesure d'adopter ou non le rapport d'amélioration continue.

9.1 Rapport d'amélioration continue – Évaluation des programmes en traduction

Mme Dawes, présidente du Comité d'assurance de la qualité, présente le rapport d'amélioration continue pour les programmes en traduction qui furent évalués par le Conseil des gouverneurs le 18 décembre 2018.

On note que la durée du cycle de mise en œuvre des actions a été respectée, que la grande majorité des actions sont complétées et que les rapports furent déposés au Conseil de la faculté en un temps opportun, soit le 17 novembre 2021.

Le Sénat note que l'action M-6 (Résultats d'apprentissage) est en cours d'élaboration. Le Sénat accepte les explications qui sont présentées dans le tableau.

Un membre demande ce qui se passe si une action n'est pas complétée. Mme Dawes indique que, dans ces cas, la doyenne ou le doyen sera invité à présenter le dossier au Comité d'assurance de la qualité.

R : 07-SAC-240607

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue des programmes en traduction à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ces programmes (CGV-181208). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9.2 Rapport d'amélioration continue – Évaluation du programme B.A.-B. Éd. (primaire)

Mme Dawes, présidente du Comité d'assurance de la qualité, présente le rapport d'amélioration continue pour le programme de B. Éd. (primaire) qui fut évalué par le Conseil des gouverneurs le 4 décembre 2021.

On note qu'une action est complétée, que plusieurs actions sont en cours ou à venir et que le Conseil de la faculté a examiné les dossiers le 10 novembre 2023, le 24 janvier 2024 et le 27 mars 2024.

Le Sénat note que l'action G-3 (Encadrement) est « à venir ». Les actions M-1 (Structure), M-2 (Mode de prestation) et M-6 (Résultats d'apprentissage) sont « en cours ». Les explications sont fournies dans le tableau.

Un membre suggère que l'on inscrive dans le tableau, à l'aide d'un pourcentage, l'estimation du travail qu'il reste à faire si « en cours » est indiqué. Mme Dawes prend note de la suggestion.

Le Sénat académique accepte les explications qui sont présentées dans le tableau.

R : 08-SAC-240607

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue du programme de B.A.-B. Éd. primaire à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme (CGV-211204). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9.3 Rapport d'amélioration continue – Évaluation du B.A. multidisciplinaire

Mme Dawes, présidente du Comité d'assurance de la qualité, présente le rapport d'amélioration continue pour le programme de B.A. multidisciplinaire qui fut évalué par le Conseil des gouverneurs le 5 décembre 2020.

On note que trois actions sont complétées et qu'une action par rapport à la création d'une filière beaux-arts pour le B.A. multi est à l'étude. On indique que la question de la filière beaux-arts sera étudiée après les modifications des programmes en art dramatique et arts visuels. On note que la mineure en musique existe déjà. Le Conseil de la faculté veille sur le dossier et l'a traité lors de ses réunions du 17 novembre 2019 et du 16 novembre 2022.

Le Sénat accepte les explications qui sont présentées dans le tableau

R : 09-SAC-240607

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport d'amélioration continue du programme de B. A. multidisciplinaire à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de ce programme (CGV-201205). »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS**10.1 Création de la Maîtrise professionnelle en travail social**

La création de la Maîtrise professionnelle en travail social est proposée par le Comité des programmes de cycles supérieurs. Ce nouveau programme a une visée professionnelle et sera axé sur l'offre d'une formation pratique avancée. Le programme cherche à développer chez les personnes étudiantes une réflexion sur les fondements axiologiques, théoriques et méthodologiques de l'intervention en travail social. Le programme compte 12 crédits de cours obligatoires en plus de six crédits de stage ainsi qu'un travail nommé *Projet d'intervention* de six crédits. Des cours à option complètent le programme.

Le projet prévoit la création de cinq nouveaux cours. Il est important de noter que le projet s'inscrit dans une programmation facultaire où l'on prévoit examiner la structure du programme de baccalauréat en travail social afin d'offrir un programme sur quatre ans plutôt que cinq ans. Ce projet est en cours. Globalement, le modèle financier tient compte de cette nouvelle carte de programmes.

Les membres du Sénat académique voient d'un bon œil l'offre de la maîtrise professionnelle en travail social. Plusieurs questions sont soulevées au sujet de la charge de travail des personnes étudiantes et la nature des projets. Une sénatrice indique que le programme a été créé en s'inspirant des programmes québécois et en collaboration avec les professionnelles et professionnels du milieu.

Par ailleurs, les membres discutent du modèle financier. En vue de la présentation au Conseil de l'Université, l'on demande qu'une lettre soit ajoutée au dossier afin

d'expliquer davantage les impacts financiers et confirmer que l'École possède les ressources humaines et financières pour porter le projet.

Le recteur et vice-chancelier félicite l'École de travail social et rappelle que les activités de ce programme peuvent s'inscrire dans le projet *Incubateur* de la Stratégie.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 10-SAC-240607

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Sous réserve de l'obtention d'un modèle financier pour le programme de maîtrise professionnelle en travail social, que le Sénat académique donne son approbation au contenu académique du projet de création du programme de maîtrise professionnelle en travail social et recommande sa création au Conseil de l'Université. »

Vote sur R10

Pour : 24

Contre : 1

ADOPTÉE

10.2 Résolutions transmises pour information

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) dépose le rapport du Comité des programmes des études supérieures (CPS) et indique que celui-ci a approuvé la création des cours liés au nouveau programme de maîtrise en travail social. De plus, le CPS a approuvé des modifications mineures à plusieurs cours en travail social.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

11.2 Résolutions transmises pour information

Le VRER dépose le rapport du Comité des programmes de premier cycle (CPR). Parmi les dossiers, on note plusieurs modifications au Certificat en gestion des ressources humaines et aux programmes régulier et coop du B.A.A. (comptabilité) et de la mineure en comptabilité. On note également la création d'un microprogramme d'initiation aux études universitaires en arts et sciences sociales.

12. NOMINATION AU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

12.1 Membre du corps professoral, membre du Sénat (Shippagan), élu par le Sénat

Mise en candidature

Claudine Auger

Proposée par Céline Surette

R : 11-SAC-240607

Claudine Auger est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique par acclamation.

13. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

13.1 Liste des personnes finissantes de mai 2024

La secrétaire générale présente le *Rapport portant sur la sanction des études pour la remise des diplômes de mai 2024*. Le Bureau de direction du Sénat a sanctionné 851 diplômes. Par campus, la déclinaison est comme suit :

- Campus d'Edmundston 83 diplômes
- Campus de Moncton 689 diplômes
- Campus de Shippagan 79 diplômes

Le rapport est accompagné de la liste des personnes finissantes de mai 2024.

13.2 Statistiques – sanction des études 2023-2024

La secrétaire générale rappelle que l’Université sanctionne les diplômes trois fois par année, soit le 15 octobre, le 15 février et en mai. Globalement, le BDS a sanctionné 1257 diplômes pour l’année 2023-2024. La déclinaison par campus est comme suit :

- Campus d’Edmundston 162 diplômes
- Campus de Moncton 941 diplômes
- Campus de Shippagan 154 diplômes

14. PRÉSENTATION DU NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION DES COURS ET DES PROGRAMMES AU RÉPERTOIRE

(Invité : Rémi Noël, webmestre)

Le vice-recteur à l’enseignement et à la recherche rappelle que l’une des actions du chantier *Enseignement et recherche-développement-créditation* est de « *rationaliser, informatiser et rendre efficient le processus associé à la création, à la modification et à l’abolition des programmes* ». Il explique qu’une nouvelle plateforme a été conçue afin de faciliter la préparation des dossiers. L’outil s’inscrit dans une philosophie d’amélioration continue afin d’accélérer l’approbation des programmes/cours et rendre le processus plus fluide.

La registraire présente le portail. Un travail important a été effectué afin de réduire le nombre de formulaires, passant de cinq à un pour les dossiers liés aux cours. La registraire indique que le projet comprend deux phases. La phase 1, de janvier à juillet 2024, prévoit la fin des projets pilotes (version bêta), la rétroaction et le peaufinage, ainsi que la préparation des accès. La phase 2, à compter du mois d’août 2024, prévoit la formation des usagers, la révision des directives sur le web et l’ouverture du portail.

Les membres du Sénat discutent d’éléments techniques (sauvegarde des documents, sigles de cours, liste des programmes). Globalement, les membres voient d’un bon œil le travail accompli et félicitent les porteurs du dossier.

15. DONNÉES SUR LES DEMANDES D’ADMISSION

La registraire présente le taux d’acceptation et le taux de conversion pour les années 2022 à 2024, tous cycles confondus. Notons les données suivantes au 15 mai 2024 :

	2022	2023	2024
<i>Demandes</i>	5739	8373	10263
<i>Offres</i>	3258	5676	6828
<i>Inscriptions</i>	1389	1674	918
<i>Taux d’acceptation</i>	57 %	68 %	67 %
<i>Taux de conversion</i>	43 %	29 %	13 %

Un regard plus poussé au niveau des taux pour les inscriptions canadiennes et les inscriptions internationales est présenté dans les tableaux ci-dessous. Notons les données suivantes par campus :

CANADA

	Edmundston	Moncton	Shippagan
<i>Demandes</i>	185	1577	162
<i>Offres</i>	163	1181	129
<i>Laps</i>	--	--	--
<i>Inscriptions</i>	91	651	93
<i>Taux d’acceptation</i>	88 %	75 %	80 %
<i>Taux de conversion</i>	56 %	55 %	72 %

INTERNATIONAL

	Edmundston	Moncton	Shippagan
Demandes	963	6543	833
Offres	750	3861	744
LAPS	132	426	87
Inscriptions	4	77	2
Taux d'acceptation	78 %	59 %	89 %
Taux de conversion	--	--	--

Note : LAPS veut dire « lettre d'admission provinciale »

Le Sénat académique constate que les mesures annoncées par le gouvernement fédéral auront un impact sur les inscriptions, toutefois globalement, l'Université devrait s'en tirer correctement.

La registraire prend note que les dossiers internationaux – qui sont en ordre – reçoivent une attention immédiate. Cela dit, le processus doit demeurer équitable pour permettre l'accessibilité des étudiantes et étudiants de pays plus vulnérables.

16. **RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Le recteur et vice-chancelier présente un sommaire des activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie.

- **Milieu de vie** : participation du recteur au Congrès du campus Saint-Jean (Alberta) – éducation postsecondaire francophone. Une présentation intitulée « *La nécessité d'une plus grande collaboration entre les institutions postsecondaires francophones en contexte minoritaire* » a été faite par le recteur.
- **Enseignement et RDC** : le 29 mai, un forum scientifique, en collaboration avec l'Université de Poitiers, a été tenu au campus de Moncton et fut un franc succès. Il portait sur les sciences humaines, sociales et l'ingénierie. Un 2^e forum aura lieu à Poitiers l'an prochain. Ceci permet de rapprocher les deux institutions qui ont plusieurs enjeux en commun.

Notons également la performance de Diane Pruneau, professeure émérite, qui a reçu une subvention de 1,4 M\$ du fonds *Nouvelles frontières en recherche*.

Notons les résultats des demandes de subvention du CRSH. Quatre projets sur sept ont été retenus pour un taux de succès de 57 %. Ceci est le plus haut taux parmi les universités du Canada. On parle d'un montant de 200 000 \$.

- **Communautés** : la Formation continue en collaboration avec la CCGM a souligné les six décennies d'engagement de l'éducation continue en invitant la communauté d'affaires pour une activité Pro Affaires.
- **Leadership** : tenu du 2^e forum intersectoriel et intercampus *Cap sur l'avenir* les 10 et 11 juin 2024 au campus de Moncton.

Dossier des logements : des demandes de financement ont été déposées en octobre 2023. Les pourparlers sont en cours avec les divers ordres de gouvernement.

Lors de la discussion, notons que plusieurs sénateurs soulignent le travail exceptionnel de Nicole Barrieau, conseillère principale à la recherche (FESR), dans la préparation des demandes de subvention. Merci Mme Barrieau

17. AFFAIRES NOUVELLES**17.1 Remerciements**

Le président remercie les personnes suivantes pour leur contribution au Sénat académique : Pandurang Ashrit (7 ans), Lyne Chantal Boudreau, Marianne Cormier (10 ans), Étienne Dako (20 ans), Pierre-Marcel Desjardins, Salah-Eddine El Adlouni, Amel Kaouche, Denis Lajoie, Gervais Mbarga, Nathalie Parent, Xavier Robichaud et Sid Ahmed Selouani (16 ans).

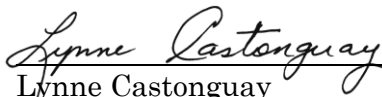
Applaudissements !

18. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le lundi 26 août 2024 à 8 h 30, en présentiel, au campus de Moncton.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 30.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale